



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 31

QUATRIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M^{me} DRIEDGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 201 — *Loi sur le centenaire de l'obtention du droit de vote par les Manitobaines/The Centennial of Manitoba Women's Right to Vote Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} DRIEDGER, M^{me} la ministre IRVIN-ROSS, M. CULLEN, M^{me} HOWARD, MM. PEDERSEN et BJORNSON ainsi que M^{me} la ministre CROTHERS interviennent. M^{me} la ministre WIGHT exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les problèmes du secteur minier causés par la mauvaise gestion de la part du gouvernement provincial sera examinée le jeudi 21 mai 2015.

M. GOERTZEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 2 : Indemnités de départ aux frais des familles manitobaines

Attendu :

qu'à l'automne 2014, le premier ministre a fait face à une révolte de la part de députés importants au sein de son caucus et de son Cabinet;

que le premier ministre a convenu de tenir une course à la direction lors du congrès du NPD ayant lieu en mars 2015, course qu'il a ensuite remportée par seulement 33 voix;

que l'actuel ex-chef du Cabinet du premier ministre a annoncé, dans une note de service datant de décembre 2014 et adressée aux membres du personnel politique du gouvernement provincial, que ces derniers seraient libres de participer à la campagne électorale de leur choix;

que selon les médias, le premier ministre a annoncé être d'avis que tous les citoyens devraient pouvoir exercer leurs droits civils et pouvoir participer à une course à la direction et que, par conséquent, certains membres du personnel politique ont pris congé afin d'œuvrer à la campagne de leur choix;

qu'après avoir confirmé son leadership en obtenant 51 pour cent des voix contre 49, le Bureau du premier ministre a congédié des membres de son personnel ayant participé à d'autres campagnes que celle du premier ministre et que, selon les médias, ce dernier aurait déclaré que même si tout le monde disposait de droits civils, il devait tout de même diriger une organisation;

que le Bureau du premier ministre a offert des indemnités de départ substantielles aux employés congédiés en échange de leur silence, y compris une indemnité s'élevant à 146 047 \$ versée au chef du Cabinet du premier ministre, mais qu'il n'a pas divulgué le montant de toutes les indemnités,

il est proposé que le gouvernement provincial soit exhorté à divulguer immédiatement tous les détails concernant les indemnités de départ, les allocations de détachement et les congés accordés en raison de la course à la direction afin que les Manitobains prennent connaissance des sommes que le gouvernement a versées à des fins politiques et qui ne peuvent être allouées aux services de première ligne, tels les soins de santé et l'éducation.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, M. le *ministre* ASHTON, MM. MARTIN, WIEBE et RONDEAU ainsi que M^{me} la *ministre* WIGHT interviennent. M. ALTEMEYER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* NEVAKSHONOFF propose la première lecture du projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune et la Loi sur la pêche/The Wildlife Amendment and Fisheries Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre des Enfants et des Perspectives pour la jeunesse à s'assurer que les droits de tous les enfants du Manitoba sont respectés et que leurs opinions sont prises en considération lorsque des décisions les touchant sont prises ainsi qu'à remédier aux défaillances tragiques du système qui ont récemment nui aux enfants de la province. (S. Bohn, S. Drenkew, J. Skromeda et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à améliorer la sécurité au passage piétonnier situé à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 206 et de l'avenue Cedar à Oakbank, notamment en mettant en évidence des marques sur la chaussée afin de mieux indiquer l'emplacement des accotements et du passage et en installant une structure illuminée pour piétons. (J. Gutoski, T. Klepatz, M. Faspey et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (M. True, S. Pysiogniuk, A. Kryk et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre à envisager immédiatement de déclencher des élections pour permettre aux Manitobains de choisir qui est le mieux placé pour gouverner et défendre leurs intérêts. (G. Fuchs, G. Maynard, G. Scull et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba à fournir immédiatement par écrit aux députés de l'Assemblée législative les critères et les raisons ayant justifié le choix du tracé privilégié pour le projet de ligne de transmission Minnesota-Manitoba, indiquant notamment si ce tracé constituait l'option présentant le moins d'inconvénients pour les résidents de Taché, de Springfield, de Sainte-Anne, de Stuartburn, de Piney et de La Broquerie. (B. Webber, D. McLean, E. Bouchard et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ordonner à Hydro-Manitoba de collaborer dès maintenant avec le Manitoba Bipole III Landowners Committee (MBLC) et la Canadian Association of Energy and Pipeline Landowner Associations (CAEPLA) afin de négocier une entente équitable répondant aux nombreuses préoccupations légitimes des familles d'agriculteurs touchées par la ligne de transmission Bipole III. (R. Ehnes, C. Deborek, J. Bouyer et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. SMOOK, M. le *ministre* CALDWELL, M^{me} ROWAT, M. BJORNSON et M^{me} la *ministre* CROTHERS font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit confié à Jennifer HOWARD, députée de la circonscription électorale de Fort Rouge, les fonctions de présidente des comités pléniers et de présidente adjointe.

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
BRIESE
CALDWELL
CHIEF
CROTHERS
CULLEN
DEWAR
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GAUDREAU
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN

LATHLIN
MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MITCHELSON
NEVAKSHONOFF
PEDERSEN
PIWNIUK
ROBINSON
RONDEAU
ROWAT
SARAN
SCHULER
SELBY
SELINGER
SMOOK
STEFANSON
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT
WISHART..... 49

CONTRE

GERRARD 1

M. le *premier ministre* SELINGER propose de confier à Jim MALOWAY, député de la circonscription électorale d'Elmwood, les fonctions de vice-président des comités pléniers.

M. le *premier ministre* SELINGER et M. GOERTZEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALLUM
ASHTON
BJORNSON
BRAUN
CALDWELL
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
GERRARD
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN

LATHLIN
MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
NEVAKSHONOFF
ROBINSON
RONDEAU
SARAN
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WIEBE
WIGHT 28

CONTRE

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER

MARTIN
PEDERSEN
PIWNIUK
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 17

La séance est levée à 16 h 58, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

Le président,

Daryl REID